

Passeports et Cartes d'identité



Depuis de nombreuses années la mairie n'est plus habilitée à réaliser les cartes d'identité et les passeports. Voici la marche à suivre pour votre demande :

1/ Sur le site www.ants.gouv.fr : faire une pré-demande de CNI et/ou Passeport (attention, pour les passeports, le timbre fiscal n'est valable que 6 mois).

Dans le cas où vous ne pourriez pas accéder à ce site internet, vous pouvez vous rapprocher de la mairie du lieu de rendez-vous pour obtenir un formulaire papier ;

2/ Prendre rendez-vous dans une mairie habilitée à recevoir votre demande (ATTENTION ! actuellement environ 3 mois de délai) - par téléphone ou sur internet ;

3/ Se présenter au rendez-vous avec les pièces justificatives, et le document de la pré-demande (après le rendez-vous environ 5 semaines d'attente pour la réalisation du titre).

Pièces à fournir :

- Ancien titre d'identité (si c'est pour un renouvellement après la péremption de l'ancien titre) ;
- Une photo d'identité réglementaire de moins de 6 mois ;
- Un justificatif de domicile ;
- La pré-demande.

Nous vous conseillons lors de la prise du rendez-vous, de vous faire confirmer les pièces à fournir. Selon le cas dans lequel vous vous trouvez, il y a peut-être d'autres documents à fournir.

Coordonnées des mairies les plus proches et habilitées :

- NAILLOUX : 05.62.71.96.96 - OU directement sur le site internet : <https://www.rdv360.com/mairie-de-nailloux>
- VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS : uniquement sur le site internet : <https://www.mairie-villefranchedelauragais.fr/formalites-administratives/carte-nationale-didentite-et-passeport/formulaire-de-demande-de-rendez-vous-passeport/>
- MONTGISCARD : 05.34.66.75.80
- AUTERIVE : 05.61.50.96.70
- CASTELNAUDARY (11) : 04.68.94.58.00
- LANTA : 05.62.18.82.00
- MAZERES (09) : 05.61.69.42.04

Vous trouverez la liste complète des autres mairies habilitées à l'accueil de la mairie ou sur le site internet <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>



Toutes les informations concernant vos **démarches administratives** sont disponibles sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Vous pouvez effectuer toutes vos **démarches directement en ligne** en passant par ce site.

Certaines démarches en ligne sur le site de la préfecture de la Haute-Garonne sont directement accessibles à travers les liens ci-dessous :

- [Cartes grises \(immatriculation des véhicules\)](#)
- [Permis de conduire](#)